

Annexe 1 : Règlement financier

Année scolaire 2026/2027

Groupe scolaire Sainte-Anne - BREST

CONTRIBUTIONS ANNUELLES (sur 10 mois – Octobre à Juillet)

Niveau	Contribution Boursiers	Contribution de base	Contribution solidaire (minimale)
Collège	750 €	785 €	830 €
Lycée	895 €	930 €	975 €
CPGE	—	—	(montant unique) 1260 €

La contribution couvre les investissements immobiliers, les équipements pédagogiques et l'enseignement religieux

RÉDUCTIONS DES CONTRIBUTIONS SELON LES FRATRIES

Rang	Collège	Lycée	CPGE
2e enfant	14 %	14 %	14 %
3e enfant	23 %	23 %	—
4e enfant	29 %	—	—
5e enfant	34 %	—	—

CONTRIBUTION ANNUELLE SECTION INTERNATIONALE - en sus de la contribution des familles

Niveau	Montant
6e	1110 €
5e à 3e	1120 €
Lycée	1130 €

Certification IGCSE - en sus de la contribution des familles

Niveau	Montant
1 ^{ère}	200 €
Terminale	200 €

RESTAURATION

Type	Tarif
SELF - Repas abonné	6,25 €
SELF - Repas occasionnel	7,00 €
CAFETERIA - Formule	5,53 €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

MODALITÉS DE FACTURATION ET DE RÈGLEMENT

- Les familles peuvent choisir entre une facturation annuelle payable par prélèvement (octobre à juillet) ou la facturation trimestrielle payable en ligne, par chèque ou en espèces.
- Pour les CPGE 2e année, les familles peuvent choisir entre une facturation annuelle payable par prélèvement (octobre à juillet) ou la facturation semestrielle (octobre et février) payable en ligne, par chèque ou en espèces.

PRÉCISIONS SUR LES CONTRIBUTIONS

Les contributions des familles participent à :

- L'investissement immobilier (entretien, rénovation, construction) et certains investissements mobiliers et pédagogiques.
- L'enseignement religieux et exercice du culte.
- La participation aux activités pastorales de l'établissement.

ÉLÉMENTS NON INCLUS

- Fournitures spécifiques à certaines disciplines ou options.
- Sorties pédagogiques ou culturelles.
- Voyages scolaires.
- Activités facultatives.

Ces éléments sont facturés séparément.

MODALITÉS DE RESTAURATION

- SELF : abonnements de 1 à 5 repas par semaine.
- L'abonnement implique un engagement pour le trimestre ou l'année complète en cas de prélèvement. Les absences pour convenance personnelle ne donnent pas lieu à remboursement.
- Les absences pour convenance personnelle ne donnent pas lieu à remboursement.
- CAFÉTÉRIA : réservée aux lycéens, accessible en complément ou en alternative au self.

CONTRIBUTION SECTION INTERNATIONALE

- La contribution « Section Internationale » est due en plus de la contribution des familles.
- Ce montant couvre la rémunération, la formation et les frais de déplacement aux examens des professeurs hors contrat de l'Éducation nationale.
- Il est évalué sur l'ensemble du cursus suivi dans cette section.

CERTIFICATION IGCSE

- La certification IGCSE est due en plus de la contribution des familles (toute année engagée est due). Un appel à provision sera facturé en octobre et régularisé en juillet suivant les coûts réels.